



Communauté de communes Armagnac Adour
 1 lotissement du Bourdalat - 32400 RISCLE
Conseil Communautaire du 07 septembre 2026
N° 2026/090

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 31 août 2026

Secrétaire de séance :
 Annick GENY

Date d'affichage : 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
 Nombre de conseillers présents :
 Nombre de pouvoirs :
 Nombre de Votants :
 Nombre de voix **POUR** :
 Nombre de voix **CONTRE** :
 Abstentions

45
38
4
42
41
1
0

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrousche, Pasian, Malmoustier, Dufau Philippe, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Callac, Lartigolle, Ducournau, Lajus, Palangue-Maraleigne, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de Mme Callac à M. Chanut, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Berdoulet à M. Langlade.

Objet : Création et Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur le président informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil communautaire, il est nécessaire de créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Celle-ci doit procéder à l'évaluation du montant de la charge dévolue à l'EPCI du fait des charges transférées par les communes en analysant les recettes et dépenses pour chaque commune. Les conclusions de la CLECT seront consignées dans un rapport qui sera adopté par les membres de la commission.

Cette commission est créée pour la durée du mandat.

Monsieur le Président propose qu'elle soit composée comme suit :

- 3 conseillers pour la commune de Riscle
- 2 conseillers pour la commune d'Aignan
- 1 conseiller pour les autres communes

Les communes devront délibérer avant le 23 octobre 2026 pour nommer leurs membres afin que la liste soit arrêtée au conseil communautaire du 02 novembre 2026.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident, à la majorité des votants, 41 Pour, 1 contre et 0 abstention, que la CLECT sera composée comme suit :

- 3 conseillers pour la commune de Riscle
- 2 conseillers pour la commune d'Aignan
- 1 conseiller pour les autres communes

La liste sera arrêtée au conseil communautaire du 02 novembre 2026.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 09 septembre 2026
et sa publication le 09 septembre 2026

Le Président,
Stéphane PERSONS

